

LE MÉMORIAL,
O U
RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,
(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Septidi, 27 prairial, an V.

Jeudi, 15 juin 1797 (v. st.)

(N^o. 27.)

Vis consilii expers mole ruit sua ;
Vim temperantani di quoque provehant
In majus :

ALLEMAGNE.

Francfort, le 6 juin (18 prairial.) Sensible aux plaintes multipliées et aux cris de douleur des habitans des deux rives du Rhin, au sujet des énormes contributions imposées par les Français, l'archiduc Charles a cru devoir s'interposer auprès du général Hoche, commandant en chef de l'armée républicaine, auquel il a fait remettre, le 30 mai, par le général Sporck, une lettre portant entre autres ces représentations très-sérieuses, savoir : « que ces contributions, ces oppressions et exactions sont aussi énormes, aussi dures, que si on étoit au milieu des hostilités les plus acharnées, les plus dévastatrices, et que si l'on avoit pour but d'épuiser totalement et de ruiner à jamais un pays ennemi; que ces violences, commises dans un état amical d'armistice et de suspension de tout acte d'inimitié, blessent le droit des gens et ne pouvoient être regardées que comme attentatoires à la foi publique, et incompatibles avec l'honneur d'une nation policée et loyale, même beaucoup plus avec l'honneur personnel du général sous le nom duquel s'exécutent ces mesures oppressives. »

On ne sait comment expliquer l'espèce de stagnation où tout est resté depuis les premières nouvelles des articles préliminaires de paix, d'autant plus que ces articles n'ont point encore été publiés, et qu'il n'a été fait aucune démarche pour nous rapprocher de la paix définitive. L'endroit du futur congrès n'est pas même désigné, et des personnes doutent si ce congrès aura lieu. . . . On croit que les préliminaires ne contiennent point une base assez étendue pour la pax générale, notamment pour la pax de l'Empire; et l'on est assez enclin à ajouter foi au rapport, suivant lequel le général Hoche doit avoir laissé transpirer en conversation : « Qu'il s'en falloit encore de beaucoup que l'intégrité de l'empire germanique, stipulée par les préliminaires de la part de l'Empereur, fût une affaire décidée; que le directoire, non moins que S. M. prussienne, avoit des intérêts et des engagements qui y étoient diamétralement opposés, sur-tout par rapport aux trois électors ecclésiastiques. » Ceci concerne la convention secrète signée à Bâle entre la France et la Prusse. (Voyez le N^o 25, art. RATISBONNE.)

ANGLETERRE.

Londres, le 8 juin (20 prairial.) C'est avec beaucoup de satisfaction que nous sommes autorisés à annoncer que les affaires d'Irlande ont pris une tournure favorable. Un des principaux d'entre les Irlandais-unis, initié dans tous leurs secrets, et ayant la direction de leur caisse, est venu

dénoncer au gouvernement les chefs de l'insurrection, dont plusieurs ont été arrêtés et conduits sous escorte à Belfast. Il en est résulté que la plus grande méfiance a gagné les sociétés-unies; et que les membres, voyant leurs secrets dévoilés, accourent de toutes les parties de l'Irlande, pour obtenir le pardon promis par le roi, à ceux qui rentroient dans le devoir. On a découvert aussi la plupart des endroits où étoient cachées des armes.

Le club des Whigs a arrêté, dans une de ses séances, de faire présent au général polonais Kosciusko, actuellement ici, d'une épée, comme un témoignage de la haute idée que la société a conçue de ses talens et de son courage, ainsi que des efforts généreux qu'il a faits pour défendre sa patrie.

Un exprès arrivé de Sheerness a apporté la nouvelle que le Serapis, de 44 canons, capitaine Duncan, et un sloop de guerre se sont échappés de la flotte révoltée, mais que le Serapis a été fort endommagé par le feu des matins : deux autres vaisseaux ont essayé de s'échapper pareillement, mais ils ont été arrêtés, et on craint que les équipages ne soient sévèrement punis : toute communication entre cette flotte et le rivage est interrompue.

On a eu la triste nouvelle que quatre vaisseaux de guerre de la flotte de l'amiral Duncan, à Yarmouth, se sont réunis à celle des révoltés de la rade de Nore, qui arrêtoit toujours les bâtimens chargés de provisions.

On apprend de Portsmouth, en date du 5, que le contre-amiral Curtis avoit fait voile de Spithead avec cinq vaisseaux pour rejoindre l'escadre de l'amiral Duncan. On ne sait si le but de cette expédition est d'aller contenir et soumettre les vaisseaux révoltés de Sheerness, ou d'aller chercher la flotte hollandaise qui doit faire voile du Texel.

Hier matin, lord Northesk, capitaine du *Montmouth*, vu des vaisseaux de la rade du Nore arriva à l'amirauté, chargé d'une pétition adressée au roi par les délégués des équipages. Dans une lettre qui accompagnoit cette pétition, ils expriment leur douleur de ce qu'on a présenté sous un faux jour leur conduite, et protestent en même tems de leur attachement à la patrie : ils ajoutent que les demandes de la flotte sont respectueusement exposées à S. M., et que les équipages attendent une demande satisfaisante sous vingt-quatre heures; sinon qu'ils agiront d'une manière qui étonnera la nation. Tel est, dit-on, le contenu de cette pièce. Les membres de l'amirauté s'assemblèrent à cette occasion; après quoi, le comte Spencer se rendit chez le roi. Nous ignorons le résultat de cette affaire, mais tout concourt à faire croire que les équipages révoltés paroissent enclins à rentrer dans le devoir.

Quant aux équipages des vaisseaux de Sherness, on a remarqué qu'ils ont fait une salve d'artillerie en commémoration du jour de la naissance du roi; on regarde cet événement comme un augure favorable pour la conciliation des esprits mutins.

On lit dans une de nos feuilles que les Français ne peuvent avoir lieu de se réjouir de la désorganisation de notre flotte, à raison de la somme considérable qu'ils y ont employée: il y a raison, continue le même papier, de croire que la contagion s'étendra vers Brest et Flessingue; et alors on conviendra qu'il eût été d'une meilleure politique de payer ses propres matelots, que de perdre son argent à corrompre les nôtres.

Du 10 juin (22 prairial.) Avant-hier les ministres reçurent la réponse du directoire exécutif de France, à leur proposition, de rouvrir les négociations pour la paix; mais il insinue qu'il ne traitera qu'à condition que l'Angleterre renoncera à toutes les conquêtes qu'elle a faites sur les Français et sur leurs alliés depuis le commencement de la guerre. On assure avec une espèce de confiance que le lord Saint-Hélène, chargé de ces négociations, a reçu, la nuit dernière, ses lettres de créance, et qu'il est parti ce matin avec son secrétaire et une suite nombreuse, pour Douvre, où il doit s'embarquer pour Calais.

P. S. *A trois heures après midi.* Le télégraphe annonce en ce moment que « tous les vaisseaux de la flotte du Nore sont » rentrés dans le devoir, et se sont rendus dans le port de » Sheerness. »

H O L L A N D E.

La Haye, 9 juin (21 prairial.) Nous apprenons qu'il vient de sortir d'Helvoet-Sluis et de la Meuse une division composée de quelques vaisseaux de ligne, frégates et cutters, qui se rend au Texel, pour s'y réunir à la flotte qui se trouve déjà dans ce port. Tout confirme que notre gouvernement est d'accord avec le directoire exécutif de France pour opérer une descente dans le nord de l'Angleterre, en profitant du moment où les équipages des vaisseaux de guerre anglais sont en insurrection. Pour cet effet, on a rassemblé plusieurs corps de nos troupes, sur lesquelles on peut compter le plus, et on ajoute qu'une division de douze à quatorze mille hommes de l'armée française du nord se joindra aux troupes bataves pour former ensemble un corps d'armée de débarquement.

Après avoir terminé le travail d'une nouvelle législation politique pour notre pays, l'assemblée nationale batave vient de régler la manière dont la nouvelle constitution sera soumise à l'acceptation du peuple, ainsi que celle dont la nation sera représentée à cette époque. Il a donc été décrété à la presque unanimité des voix, dans la séance du 31 mai :

« Que la nation batave serait convoquée, le 1^{er} août prochain, dans ses assemblées primaires, par toute l'étendue de la république, à l'effet de choisir les membres d'une seconde assemblée nationale, laquelle devra s'ouvrir le premier septembre prochain, que la constitution soit acceptée dans l'intervalle ou non, et relever, conformément au règlement, celle qui aura siégé jusqu'alors: et, au cas que la constitution soit acceptée, cette seconde assemblée nationale sera tenue d'installer au plutôt le nouveau corps législatif, en le faisant élire d'après la règle prescrite par cette constitution; ce dont elle prévendra le peuple par une proclamation rendue à cet effet ».

Dans la séance du lendemain, premier juin il a été décrété pareillement après une longue et vive discussion, « que la question pour l'acceptation ou le rejet de la nouvelle

constitution, serait soumise à la nation, convoquée dans ses assemblées primaires par toute l'étendue de la république; laquelle convocation devra avoir lieu en un seul et même jour, savoir, le 8 août: que les administrations provinciales seront tenues d'envoyer au plutôt, dans la quinzaine, pour plus long délai, le résultat des suffrages, soit pour l'acceptation ou le rejet; lesquels suffrages, tant pour l'un que pour l'autre cas, seront comptés, non par assemblée primaire, mais par tête de chaque citoyen qui y aura comparu: auquel effet il en sera pareillement donné connaissance au peuple par proclamation. »

On n'est pas sans inquiétude au sujet de la tenue de ces assemblées primaires dans toute la république, sur-tout dans les provinces de Frise et d'Overysse, où l'on appréhende des mouvemens tumultueux: Aussi pour prévenir ces troubles autant que possible, les principales villes auront de fortes garnisons françaises qui sauront bien contraindre, par des argumens irrésistibles, le peuple *souverain* à reconnaître la bonté de la nouvelle constitution qui sera présentée à sa libre acceptation.

Sur la Religieuse de Diderot. (1).

« Je dirai peu de chose de *la Religieuse*: l'inconséquence de l'objet et l'indécence des détails ne me permettent pas de m'y arrêter long-tems. Comme roman, l'ouvrage est mal conçu et mal fait; il n'a ni intérêt ni vraisemblance. Il n'est point dans la nature qu'une mère ait pour sa fille une aversion invincible, une haine opiniâtre et impitoyable, uniquement parce qu'elle est le fruit d'un amour qui a été trahi. C'est même souvent le contraire; et telle est en général la maternité, que les enfans semblent devenir plus chers, en proportion de ce qu'ils ont coûté. Tel est l'ascendant de la nature, qu'une mère semble aimer davantage l'enfant de ses douleurs. Mais il n'est pas étonnant que la mauvaise philosophie se méprenne si souvent, quand elle veut la peindre et la juger. Ce qui pour les hommes est la nature, est pour cette philosophie un préjugé, puisqu'elle ne reconnoît en nous que la nature animale, comme vous le verrez spécialement dans un autre ouvrage (2) de Diderot. Il nous objecteroit peut-être que le personnage de mère, dans son roman, est une de ces exceptions comme il y en a dans tout: c'est l'apologie bannale de tous ceux qui ne savent imaginer que des monstruosités. On leur a toujours répondu que les arts, qui sont l'imitation de la nature, ne peignent point ces sortes d'exceptions, parce que personne ne s'y retrouve, et que dès-lors elles ne produisent d'autre effet que le dégoût: et cette réponse ne laisse pas de répliquer à quiconque a la première idée des arts, mais ne peut, je l'avoue, ni corriger, ni convaincre ceux qui ne l'ont pas.

Ce personnage, qui sert à fonder tout, est doublement vicieux. L'auteur donne à cette mère beaucoup de piété et de religion, sans ignorance et sans hypocrisie; et s'il a cru ou voulu faire croire que la piété et la religion, avec des lumières et de la bonne foi, permettent à une mère de détester sa fille, et une fille intéressante de tout point, il a calomnié la religion comme la nature, et ne connoissoit pas plus l'une que l'autre.

Une fille qu'on force à se faire religieuse, et qui est tourmentée par ses supérieures et ses compagnes, pour

(1) Extrait du *Cours de littérature* du Lycée.

(2) Supplément au voyage de Bougainville.

avoir voulu revenir contre ses vœux, voilà toute l'action de ce roman; et ce fond si mince et si trivial est noyé dans des détails, la plupart sans choix et sans goût. Pour dénouement, cette fille, représentée jusques-là comme une créature angélique, comme un modèle de tous les genres de vertu et de perfection, se sauve tout-à-coup d'un couvent où elle a été transférée, et beaucoup plus doux que le premier; et se sauve avec un moine-directeur, qui la mène dans un lieu infâme, d'où elle sort pour aller mourir on ne sait où, de misère et de chagrin. Tout cela n'est-il pas bien heureusement inventé?

Comme satire de la religion et de la vie religieuse, l'ouvrage est encore plus mauvais. L'auteur, dont l'imagination est à tout moment en combat avec sa *philosophie*, va directement contre son but. Le romancier veut intéresser et ne s'embarrasse pas de démentir le *philosophe*. Les deux seuls personnages susceptibles d'intérêt, sont la jeune religieuse et une bonne abbessé: l'une est une héroïne de patience, de douceur, de discrétion, de sagesse, de bonté, de fermeté, c'est l'ame la plus belle et la plus pure, et cette ame puise toutes ses forces, toutes ses vertus dans la religion, dans la prière, au pied des autels, elle habite tout en Dieu; l'autre est un exemple de toutes les qualités qui peuvent faire respecter et chérir une supérieure de couvent; et sa vie et sa mort sont d'une sainte. Il eût été curieux de demander à l'auteur ce qu'il vouloit qu'on en conclût.... Mais avec ces *philosophes* il s'agit bien de conclure! Il eût fait des phrases; et pourquoi donc fait-on des phrases, si ce n'est pour se dispenser du raisonnement?

S'il manque son but quand il peint en beau, il ne le manque pas moins quand il peint en noir. Après que sa religieuse a protesté contre ses vœux dans les tribunaux, il transforme toutes les religieuses et pensionnaires en autant de furies, hors une seule; il en fait autant de démons qui, à toutes les heures du jour, s'occupent à exercer sur cette pauvre Suzanne toutes les cruautés imaginables: ce ne sont point des rigueurs de discipline; c'est une suite de raffinemens de méchanceté et d'inhumanité, qui ne vont à rien moins qu'à la faire périr. Je n'en citerai qu'un seul trait: On lui a ôté ses souliers; et obligée de marcher pieds nus, elle trouve à tout moment du verre pilé qu'on a semé par-tout pour lui couper les pieds. Tout cet amas d'exagérations est une peinture faussée et monstrueuse. Il est absolument faux que tant de jeunes personnes honnêtement nées puissent être toutes à-la-fois animées d'une rage de tous les instans contre une religieuse qui réclame contre ses vœux, ce qui n'étoit pas si rare, et ce qui n'a jamais attiré à personne de semblables traitemens, ni rien qui en approche. Que Suzanne fût regardée de mauvais œil et même maltraitée, je le conçois, encore pas généralement, à beaucoup près; mais il y a loin de l'aigreur et des duretés à une persécution barbare et homicide, concertée par toute une communauté, et exécutée en détail pendant plusieurs mois. Si ce sont des faits, il faut les constater d'autant plus, qu'ils sont plus incroyables; si ce sont des fictions, la calomnie n'en est pas une, ou du moins c'est un genre de fiction bien triste et bien coupable, et de plus bien mal-adroit; car c'est une des causes du défaut d'intérêt dans le roman.

Quodcumque ostendis mihi sic, incredulus odi. Hor.

On pourroit s'intéresser au sort de la victime, si l'on pouvoit croire à l'atrocité des bourreaux; mais quand ces bourreaux sont une cinquantaine de pensionnaires de couvent, l'homme sensé jette le livre avec dédain, bien sûr qu'elles n'ont jamais eu ni pu avoir dans leur ame la centième partie des horreurs qui peuvent se trouver dans la tête d'un romancier *philosophe*, qui veut faire lair la religion.

C'est encore une mal-adresse du *philosophe* de se montrer derrière le personnage qu'il fait parler; c'est Suzanne qui raconte et souvent Diderot qu'on entend. A côté d'un sentiment religieux de Susanne arrive un sophisme de Diderot: il en résulte l'amalgame le plus bisarre et l'absence de cette illusion, également essentielle au roman comme au drame.

Je passe sous silence les obscénités qui remplissent une partie de l'ouvrage avec une abondance de détails où l'auteur semble se complaire. On a honte de rappeler ce qu'il n'a pas eu honte d'écrire; mais je dois avouer qu'il y a de l'énergie et de l'effet dans l'expression des remords de cette malheureuse abbessé qui a voulu corrompre la jeunesse innocente de Suzanne: ils vont jusqu'à une sorte d'aliénation, dans laquelle pourtant elle ne perd jamais de vue le tribunal du souverain juge. C'est, il est vrai, une dernière incon séquence de l'auteur et l'éloge involontaire d'une religion qui donne tant de puissance au remord; mais il en a tiré trois ou quatre belles pages dans un volume; et c'est à-peu-près la place que tient le talent de Diderot dans chacun de ses ouvrages.

L. H.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE PICHEGRU.

Séance du 26 prairial.

Organe de la commission des finances, Gilbert Desmoulières présente un rapport dont voici l'extrait:

Il est difficile de donner des aperçus bien exacts sur l'état des recettes et des dépenses; car, 1°. le travail sur la liquidation de la dette publique n'est pas terminé; 2°. l'on n'a pas pu régler encore d'une manière invariable et précise les rentrées ordinaires, à cause du système de papier-monnaie dont nous sommes à peine sortis; 3°. aucun des ministres n'a présenté le tableau de l'arrière de son département.

L'une des principales causes de la pénurie du trésor public, c'est le peu d'économie qu'ils ont apportée dans leurs négociations. L'arrière de leur service est de six cents millions; et déjà il existe sur les revenus ordinaires une anticipation de trente-deux millions.

Tout le monde connoît le marché onéreux de soixante mille quintaux de farines, passé par le ministre de la marine avec la compagnie Gaillard: mais ce marché n'est pas le seul qu'on puisse reprocher à Truguet. En pluviose dernier, il en a passé deux autres non moins ruineux pour l'Etat: le premier avec la compagnie Noël, pour soixante mille quintaux de farine brute, à 19 liv. 10 sols le quintal; le deuxième, avec la compagnie Ouvard, à 29 liv. le quintal. (Violens murmures).

Telle est l'impudence des traitans, que la compagnie Gaillard a publié elle-même le tableau de ses gains. On jugera où ils se montent, en apprenant que la farine vendue par elle au ministre Truguet 21 liv. le quintal, ne lui avoit coûté que 10 liv. Où l'avoit-elle achetée? Où le ministre pouvoit l'acheter lui-même, à 10 liv. sur le carreau de la halle de Paris.

Que Truguet nous dise maintenant dans un message surpris au directoire trompé, qu'au lieu d'une dénonciation, il mérite des éloges! Que nouveau Scipion, il nous répond, quand nous lui demandons compte de sa conduite: « J'ai sauvé la patrie, marchant au capitolé, pour rendre grâces aux dieux! »

Cette confiance a quelque chose d'imposant; mais cette fierté romaine contraste mal avec le fait suivant: Un employé de la marine, ne soupçonnant que de Perreux dans la conduite du ministre, lui dit franchement qu'un de ses mar-

chés étoit onéreux à la république : il lui offrit en même tems de lui faire faire les fournitures pour la moitié du prix. Le lendemain, l'employé fut chassé. (Nouveaux murmures.)

La république (toujours grâces aux ministres) ne vend pas mieux qu'elle n'achète. Pour n'en citer qu'un exemple ; on a vendu en son nom, à Toulouse, pour 10 l. le quintal, la farine qu'elle avoit reçue pour 14 l., en paiement des contributions.

Une autre cause de la pénurie du trésor public, c'est le désordre de l'administration en tout genre. Tel bureau qui, en 1791, n'avoit que sept commis, en compte aujourd'hui cent dix. Tel expéditionnaire qui n'avoit que 800 liv. d'appointemens, reçoit maintenant 2,000 liv.

Mais c'est sur-tout dans l'instruction publique qu'on voit clairement l'influence du mauvais génie qui préside aux dépenses de l'Etat. Les frais de l'enseignement sont énormes ; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'elles sont absolument inutiles et perdues. Quand on ne devoit que réformer, on a tout détruit : il ne reste plus rien des anciennes institutions. On a extirpé des études de la jeunesse, la morale-pratique ; on a étouffé jusqu'au moindre germe des idées religieuses. Au lieu de ces liens sacrés qui servent de force aux bons, de frein aux méchans, de consolations aux infortunés, on a substitué de vaines déclamations, des paradoxes gigantesques, un fatras qu'on appelle philosophique. Avec tout cela, on veut faire de chaque enfant un docteur ; de chaque citoyen, un philosophe. Risible échafaudage ! Nos apprentifs docteurs ne peuvent apprendre à lire ; et l'expérience ne prouve que trop combien un peuple de philosophes seroit difficile à gouverner. (On rit.)

Ce n'est que par la plus sévère attention qu'on pourra rétablir peu-à-peu l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Les bases d'une sage administration sont l'ordre, la prévoyance et l'économie.

Déjà les canaux qui alimentent le trésor public sont dégorés du papier-monnaie qui les obstruoit ; déjà ils voient des paillettes d'or, et préparent l'abondance après la sécheresse. La justice doit présider sur-tout à la répartition des contributions. A la suite d'une guerre glorieuse, mais longue, pénible, dispendieuse, les sacrifices sont difficiles au peuple. Le meilleur système de finances, c'est en ce moment l'acheminement à la paix générale. La nation française doit se montrer aussi grande par sa modération après la victoire, qu'elle s'est montrée terrible dans les combats. Le gouvernement s'empressera sans doute d'accueillir les propositions pacifiques qui lui sont faites de toutes parts ; c'est la paix qui seule rendra le bonheur aux citoyens, et délivrera le directoire de cette horde infame d'agioteurs qui profitent des besoins de l'Etat pour s'acharner à dévorer le plus pur sang du peuple.

Les dépenses de l'an 5, en supposant que le second semestre des rentes et pensions ne puisse être encore payé qu'au quart, sont de 395 millions, à peu de choses près. Les revenus fixes pour la même année, en convenant même des diminutions alléguées par le directoire dans ses différens messages, doivent s'élever à 422 millions ; c'est déjà 27 millions de gagné.

Pour l'an 6, l'excédent en bénéfice sera plus grand encore ; car, en supposant les retenues nécessitées par les circonstances, les dépenses ne passeront point 390 millions.

Après cet exposé, Gibert Desmolières propose plusieurs

projets de résolution, dans lesquels on remarque les dispositions suivantes :

« La loi du 3 frimaire, qui autorise la trésorerie à faire les négociations y désignées, est rapportée.

» Sont suspendus les bons et ordonnances des ministres, antérieurs au premier germinal dernier, ainsi que les ordonnances d'anticipation délivrées avant le premier prairial. Elles seront liquidées par le liquidateur-général.

« Les inscriptions continueront à être admises en paiement des maisons nationales ».

La discussion sur cette matière aura lieu dans trois jours. Les projets et le rapport seront imprimés.

Une foule de communes du département des Côtes-du-Nord, demandent à pouvoir exercer librement le culte catholique. Celle de Montcontour en sollicite le rétablissement dans toute sa splendeur.

La commission chargée d'un rapport sur la police des cultes, est invitée, à ce sujet, à présenter son travail dans le plus bref délai.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 26 prairial.

On reprend la discussion sur les élections du Lot.

Bordas renouvellé les attaques dirigées, dans la séance précédente, contre la résolution. Il prétend que les électeurs retirés à Lapalanie n'ont été forcés à cette scission par aucune violence, quoique le rapport fait au conseil des 500 l'ait démontré à l'évidence : qu'ils n'ont point procédé dans les formes constitutionnelles ; qu'ils se sont faussement attribué la majorité, etc.

Crénières répond aux différentes objections faites par Marbos, Lacombe-Saint-Michel et Bordas. « On ne peut, dit-il ensuite, faire planer le soupçon sur la véracité de Bonnières dont le récit a déterminé la décision du conseil des cinq-cents. Bonnières peut sans crainte dévoiler le tableau de sa vie entière ; et ceux qui le combattent, ne peuvent peut-être se glorifier d'en pouvoir faire autant.... »

Marbos : Est-ce à moi que cela s'adresse ? Je demande la parole.

Plusieurs voix : Rappeliez Crénières à l'ordre !

Le tumulte règne dans l'assemblée.

Raignier : Président ! je demande la parole contre vous.

Le président : Je vous la donne.

Raignier : Je ne suis pas le seul qui se soit indigné en entendant inculper d'une manière odieuse un de nos plus estimables collègues. Marbos a rendu des services à la liberté ; il a guidé nos armées à la victoire ; il a la confiance et des soldats et des citoyens de son département. Je demande qu'il lui soit permis de repousser les traits de l'infamie qu'on pourroit croire dirigés contre lui.

Marbos a la parole : il somme alors le rapporteur de répondre à ces deux questions :

1^o. Est-ce de Marbos qu'a voulu parler Crénières ; 2^o. quelle preuve a-t-on contre l'immoralité qu'on suppose au premier.

Crénières : Je n'ai point prétendu inculper Marbos ; je n'ai désigné personne, et je ne sais pourquoi quelque membre que ce soit, s'applique une réflexion faite en général....

L'ordre du jour, s'écrie-t-on.

Le conseil se sépare ; la discussion est encore ajournée.

On souscrit pour ce journal, à Paris, chez CRAPART, rue de Thionville, No. 44 ; CUCHET, rue et Hôtel Serpente ; et PICKARD, rue de Thionville, No. 40.